

AVIS

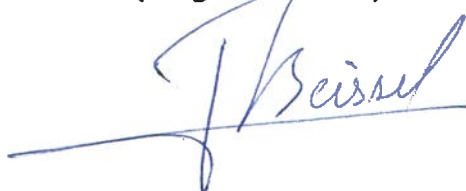
Il est porté à la connaissance du Public, que par arrêté n°3A/2021/2556/171 du 06/08/2021 du Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire, **Madame Christiane BESCH** a reçu l'autorisation d'exploiter un ascenseur à Hellange, 19A, Crauthemerstrooss.

Conformément à l'article 16 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, un recours peut être interjeté contre la présente décision par ministère d'avoué auprès du tribunal administratif.

Ce recours doit être introduit, sous peine d'irrecevabilité, dans le délai de quarante (40) jours à partir du jour de l'affichage de la décision.

M. le bourgmestre

(Roger Beissel)



Mme le secrétaire ff.

(Myriam Gales)

